

ECOLE	R.P.I. Aigueperse – Saint Igny de Vers 69790 Aigueperse 69790 Saint Igny de Vers
Date	10/06/24
Commune	Aigueperse – Saint Igny de Vers

Participants	prénom, nom, fonction
- Marjorie PINTO (enseignante, directrice de l'école d'Aigueperse)	
- Marion BERNARD (enseignante, directrice de l'école de Saint Igny de Vers)	
- Vanessa OCANA (enseignante de CP-CE1)	
- Françoise SCHULZ (enseignante à temps partiel – classe de cycle 1)	
- Aurélie THIVEND (représentant des parents d'élèves – classe de cycle 1)	
- Damien BESSON (représentant des parents d'élèves – classe de cycle 2)	
- Christophe BOUILLOT (représentant des parents d'élèves – classe de cycle 3)	
- David CADOT (représentant des parents d'élèves – classe de cycle 3)	
- Christelle CHAPUIS (employée communale, surveillance dans le car et à la cantine)	
- Séverine CONDEMINÉ (employée communale - ATSEM)	
- Émilie JOLIVET (membre du conseil municipal mairie St Igny de Vers)	
- Jean-François ALEXANDRE (mairie d'Aigueperse)	
- Éric JAMBON (membre du conseil municipal mairie Aigueperse)	
- Angélique AUCLERC (présidente du Sou des écoles)	
- Jean-Yves PHILIBERT (adjoint au maire de Saint Igny de Vers)	

Absents excusés	prénom, nom, fonction
- M. BESSIERES (Inspecteur de l'Éducation Nationale)	
- Alain MORIN (mairie de Saint Igny de Vers)	
- Sylvia BESSON (représentant des parents d'élèves – classe de cycle 2)	
- Laurence ROCHE (employée communale – périscolaire : garderie et surveillance cantine)	
- Muriel CURTET (enseignante à temps partiel – classe de cycle 2)	

Ordre du jour
1. Validation du procès-verbal du conseil précédent
2. Fonctionnement de l'école <ol style="list-style-type: none"> a. Coopérative scolaire : consultation sur le montant de la cotisation b. Organisation de la rentrée scolaire de septembre 2024 : répartition des effectifs dans les classes, organisation et horaires des garderies c. Territoire Éducatif Rural : présentation d. Présentation du livret d'accueil (lien école/famille) et du blog du RPI e. Liste du matériel scolaire demandé à la rentrée f. Bilan des questions dont a eu à connaître le conseil d'école
3. Hygiène et sécurité <ol style="list-style-type: none"> a. Retour annuel sur les exercices de sécurité b. Travaux : demandes, bilan c. Bilan des questions dont a eu à connaître le conseil d'école
4. Actions pédagogiques <ol style="list-style-type: none"> a. Présentation du rapport d'évaluation d'école b. Bilan des actions du projet d'école et perspectives pour 2024-2025 c. Bilan des dispositifs d'aide (Rased, APC, suivi Aesh) d. Bilan des questions dont a eu à connaître le conseil d'école
5. Périscolaire <ol style="list-style-type: none"> a. Utilisation des locaux scolaires en dehors des horaires scolaires b. Bilan des questions dont a eu à connaître le conseil d'école
Début du conseil : 18h00 ; Fin du conseil : 20h00

1. Validation du procès-verbal du conseil précédent

Le procès-verbal du conseil du 11 mars 2024 a été validé. La proposition a été faite aux représentants des parents d'être associés à la rédaction de ce procès-verbal. *Vous trouverez leur complément à ce compte-rendu en italique : ajout des RPE*

2. Fonctionnement de l'école

a. Coopérative scolaire : consultation sur le montant de la cotisation

Les écoles de St Igny et d'Aigueperse sont affiliées à l'OCCE (l'Office Central de la Coopération à l'École) afin de permettre à l'équipe enseignante de gérer plus facilement des petits achats et organiser des sorties pédagogiques. Cette association est complémentaire de celle du Sou des écoles gérée par les parents d'élèves. Ses ressources proviennent des subventions de la part des mairies, du Sou des écoles et des bénéfiques d'actions de vente comme les pizzas, les photos de classe...

Définie par la circulaire ministérielle du 23 juillet 2008, la coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative. La coopérative bénéficie du soutien de l'OCCE en matière éducative, pédagogique, juridique et comptable.

Chaque année, les écoles souscrivent une adhésion à l'OCCE à hauteur de 2.25 euros par enfant et une assurance OCCE/MAIF à hauteur de 0,25 euros soit un total de 2,50 euros/personne. Une participation d'1 euro par élève était demandée à chaque famille pour couvrir les frais de gestion (les 1€50 restants étaient pris en charge par les écoles). Pour financer les sorties, cette année scolaire nous avons demandé une participation anticipée de 15€ par enfant en PS et MS et 20€ de la GS au CM2 à payer en début d'année. Pour ceux désirant payer en plusieurs fois, il est possible de faire plusieurs chèques qui sont encaissés aux dates voulues.

Les enseignantes proposent de renouveler ce fonctionnement pour l'année prochaine. Les membres du conseil d'école approuvent ce montant et ce fonctionnement.

b. Organisation de la rentrée scolaire de septembre 2024 : répartition des effectifs dans les classes, organisation et horaires des garderies

Les effectifs

2 ans (2021)	3 ans	4 ans	5 ans	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
3	9	3	6	8	8	8	11	9

A Saint Igny de Vers :

Classe 1 (TPS à GS) = 21 ; classe 2 (CP à CE2) = 24

A Aigueperse :

Classe 3 (CM1 et CM2) = 20 Total = 65 élèves

Afin d'équilibrer les effectifs de chaque classe, les CE2 seront à St Igny de Vers dans la classe de cycle 2 l'année prochaine.

Organisation des garderies

Lors du précédent conseil d'école, une discussion a été engagée concernant les modalités d'inscription à la garderie ainsi que sur une potentielle modification des horaires. Les représentants des parents d'élèves ont rédigé et fait passer un sondage à toutes les familles.

Bilan du sondage :

Très bonne participation de la part des parents d'élèves.

A Aigueperse : 9 élèves seraient concernés sur certains jours avec le souhait pour un élève de 7h30 à

18h30 et une majorité de 8h à 18h30.

Synthèse		
4 élèves en horaires 8h - 18h00	36,36%	Régulier
3 élèves en horaires 8h - 18h00	27,27%	occasionnel
1 élèves en horaires 8h00 - 18h30	9,09%	Régulier
1 élève en horaire 7h30 - 18h30	9,09%	Régulier
1 élèves en horaire 7h30-8h45	9,09%	Régulier
1 élève en horaire 8h00 - 8h45	9,09%	occasionnel

A Saint Igny :

	7h	7h15	7h30	7h45	8h	pas d'horaire	Garderie soir
Tous les jours			2	3	1		
Occasionnellement	1	4	5	2	9	2	16
Rarement	1						
TOTAL	2	4	7	5	10	2	16

Le service de garderie payante sera étendu.

La mairie de Saint Igny de Vers propose une garderie à St Igny de Vers à compter de la rentrée et pour une durée d'essai de 4 mois.

Les parents devront inscrire leurs enfants à la garderie pour le mois. L'âge d'inscription est fixé à partir de 3 ans. Les horaires seront les suivants : les lundis, mardis, jeudis de 7h15 à 8h20 et de 17h à 18h30 ; le mercredi de 8h30 à 12h ; le vendredi de 7h15 à 8h20 et de 17h à 18h00. Le tarif sera de 2€ de l'heure avec une inscription à l'avance.

La garderie sera assurée par Laurence Roche. Un règlement a été rédigé par la mairie.

A Aigueperse, une garderie sera proposée de 8h à 8h35 et de 17h à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Une discussion s'est engagée sur la gratuité envisagée par la mairie d'Aigueperse. Pour un souci d'équité au sein du RPI, pour le bon fonctionnement du service sur les deux communes, pour assurer la sécurité dans l'accueil des enfants au périscolaire et devant le résultat du questionnaire rempli par les familles, il est demandé à ce que le conseil municipal d'Aigueperse engage une nouvelle discussion.

c. Le Territoire Éducatif Rural

Le territoire éducatif rural « Mont Saint Rigaud / Haut Beaujolais » est constitué sur le territoire formé par les communes d'Aigueperse, Cenves, Deux-Grosnes, Saint-Clément-de-Vers, Saint-Igny-de-Vers, Propières, Saint-Bonnet-des-Bruyères et Trades.

Trois grands objectifs sont définis au niveau national pour l'expérimentation :

- Mobiliser un réseau de coopération autour de l'école (en renforçant les articulations avec les projets des collectivités territoriales, les orientations des autres services de l'État et les dynamiques de l'ensemble des partenaires de l'école) ;
- Garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir (par le biais de l'accompagnement à l'orientation et des dispositifs d'égalité des chances telles que les cordées de la réussite) ;
- Renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale (par un meilleur accompagnement et la formation des personnels affectés dans les écoles isolées).

Actuellement, nous sommes dans l'attente de l'annexe qui détaillera les mesures concrètes.

d. Présentation du livret d'accueil (lien école/famille) et du blog du RPI

Ce livret est montré numériquement aux nouvelles familles et les informations qu'il contient sont disponibles sur le blog : <https://rpi-aigueperse-saint-ign-de-vers.blog.ac-lyon.fr/>

e. Liste du matériel scolaire demandé à la rentrée

A St Igny,

En maternelle :

- 1 boîte de mouchoirs
- 1 cartable
- 1 paire de chaussons (marqués à son prénom) qui tiennent bien au pied
- 1 tablier de peinture à manches longues (une vieille chemise ample fait l'affaire)
- 1 grand sac pour faciliter le transport du classeur ou du cahier de vie (si le cartable est trop petit)
- 1 photo de sa famille en cas de chagrin ou pour se rassurer
- photos de l'enfant (naissance, 1 an, 2 ans... qui illustrent les grandes étapes de sa vie (format papier ou numérique) : seulement pour les nouveaux élèves
- 1 change complet pour tous (slip, chaussettes, pantalon, T-shirt) dans un sac à part

En CP-CE1-CE2 :

- 2 boîtes de mouchoirs
- un tablier ou un vieux vêtement pouvant servir de tablier de peinture (avec des manches longues) marqué au nom de l'enfant
- une paire de chaussons
- un petit chiffon pour l'ardoise
- une trousse vide pour ranger le matériel qui sera distribué à la rentrée (gomme, crayon, ciseaux...)
- une 2^{ème} trousse avec des crayons de couleurs et des feutres marqués au nom de l'enfant
- un cartable suffisamment grand pour contenir du matériel format A4
- une gourde marquée au nom de l'enfant
- une serviette pour le séchage des mains
- Pour les CE2 un trieur rigide avec minimum 8 onglets

En **CP**: le cahier de texte est fourni par l'école.

En **CE1** et **CE2** un agenda (un jour/page), un stylo effaçable bleu et des recharges.

A Aigueperse,

- un agenda (**une date par page, pas de cahier de texte**)
- une trousse **vide** à conserver en classe
- 2 boîtes de mouchoirs
- une paire de chaussons
- un petit chiffon
- une gourde ou une bouteille en plastique
- un cartable suffisamment grand pour contenir du matériel format A4
- un tablier à manches longues ou un vieux t-shirt à manches longues (pour les arts visuels)
- un trieur rigide avec minimum 8 onglets (ne pas hésiter à réutiliser celui de cette année)

Le matériel nécessaire (crayons, cahiers, fichiers...) est fourni par l'école.

Il est demandé aux familles de bien vouloir étiqueter le matériel de leur enfant à leur nom.

Nous rappelons que tout ce qui n'est pas indiqué dans cette liste sera fourni par l'école, il n'est donc pas utile de l'acheter. Dans une logique économique et écologique, il ne faut pas hésiter à réutiliser le matériel en bon état.

3. Hygiène et sécurité

a. Sécurité : sur les exercices de sécurité (incendie)

Les exercices de sécurité ont été réalisés. Les registres sont consultables sur rendez-vous.

A Aigueperse et à St Igny, les extincteurs de l'école n'ont pas encore été vérifiés. Cela devrait être fait d'ici la fin de l'année scolaire.

b. Travaux : demandes, bilan

A Aigueperse, nous remercions la commune pour l'installation de la sonnette. Des travaux de réhabilitation du préau seront entrepris pendant les vacances d'été. La directrice de l'école souhaiterait engager une discussion avec l'équipe municipale sur la rénovation des locaux scolaires.

A St Igny, le portail allant au jardin reste difficile à ouvrir. Celui de l'entrée ne permet pas d'empêcher aux adultes d'entrer dans l'établissement. Il est demandé à toute personne voulant entrer dans l'enceinte de l'école en dehors des heures d'ouverture du portail de manifester leur présence par le moyen de la sonnette qui est située au-dessus du portail sur le mur de l'école et en aucun cas de passer par-dessus ce portail. L'équipe enseignante remercie la municipalité pour l'accrochage des vélos dans le petit local et le récupérateur d'eau de pluie.

4. Actions pédagogiques

a. Présentation du rapport d'évaluation externe d'école

Cf rapport en annexe.

b. Bilan des actions du projet d'école et perspectives pour 2024-2025

Bilan 2023/2024

Axes du projet d'école	Projets
Parcours maternelle - Accompagner le jeune enfant et sa famille dans son appropriation de son « métier » d'élève - Permettre à tous les élèves de progresser dans leurs compétences langagières et d'oser entrer en communication	- Évaluation positive : carnet de suivi des apprentissages et fonctionnement en ateliers personnalisés de manipulation : podcast enregistré par la plateforme « être prof » et écoutable ici : https://podcast.ausha.co/etreprof-le-podcast/les-parcours-d-apprentissages-et-carnets-de-suivi-en-maternelle - Sur la relation Enseignante-Atsem : un podcast écoutable ici : https://podcast.ausha.co/etreprof-le-podcast/la-relation-enseignante-et-atsem-un-lien-a-construire - Lors des semaines de la maternelle : des parents ont été accueillis en classe - Faire classe à l'extérieur une matinée par semaine (le mardi matin) : moins réalisé cette année par le fait que Mme Bernard Marion soit à mi-temps - Le dispositif « quoi de neuf ? » a donné lieu à un podcast qui peut être écouté ici : https://podcast.ausha.co/etreprof-le-podcast/le-rituel-du-quoi-de-neuf-en-maternelle
Parcours de réussite scolaire - Renforcer la continuité des apprentissages et la cohérence verticale des enseignements de la maternelle au CM2	- Utilisation d'un porte-vue de leçons en français et en mathématiques commun du CP au CM2. - Projet piscine : les élèves de la GS au CM2 bénéficieront pour la deuxième année consécutive d'un enseignement natation la semaine du 17 au 21 juin. Les mairies et le Sou des écoles financent une grande partie de ce projet. Nous remercions également les parents accompagnateurs.
Parcours citoyen et éco-citoyen - Former des élèves citoyens, respectueux dans les différents espaces de l'école - Renforcer la liaison école-famille	<u>Participation aux commémorations</u> : bonne participation des élèves à St Igny pour le 8 mai. Deux élèves étaient présents pour Aigueperse. <u>Collaboration entre le RPI et la maison de retraite La Boissière</u> Cycle 1 : Chasse aux œufs le 29 mars 2024 Cycle 2 : Carnaval le 16 février 2024 Cycle 3 : l'après-midi "jeux de société" se déroulera le jeudi 4 juillet après un échange autour de chansons. <u>Le « Jardin »</u> : A Aigueperse, en raison des conditions météorologiques très défavorables, le jardin n'a pas pu être fait. A Saint Igny, nous n'avons pas été en capacité de le faire. <u>Renforcer la liaison école-famille :</u> - Alimenter le blog du RPI : peu utilisé en cours d'année mais il permet cependant aux nouveaux parents d'avoir des informations sur le RPI. Ces dernières semaines plusieurs articles sont parus (pour les élèves de GS CP CE1: semaine piscine, animations et projet de classe...)

	<ul style="list-style-type: none"> - Livret d'accueil pour le RPI fonctionnel : 3 pages générales pour l'école primaire + 2 pages spécifiques à la maternelle avec un Padlet regroupant toutes les informations fonctionnelles au RPI - Application Klassly : les 3 classes ont utilisé l'application cette année. Cependant, elle est devenue payante, rendant l'accès difficile aux publications. Un abonnement sera pris pour l'année prochaine si nécessaire.
<p>Parcours d'éducation artistique et culturelle</p> <p>- Développer le goût de la culture et la curiosité des élèves, favoriser les pratiques et l'acquisition de connaissances.</p>	<p><u>Projets autour du thème du monde</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Spectacle « Le tour du monde de Camélia » le 15 janvier à St Igny de Vers - Présentation aux parents du travail réalisé pour le spectacle lors de la kermesse du 14/06 (chansons, expositions, spectacle) à St Igny de Vers - Chorale des cycles 1 et 2 hebdomadaire à St Igny - Rencontre sportive prévue le 27 juin pour les 3 classes <p><u>École et cinéma</u> : Chaque classe a pu assister au visionnage de 3 films (ou courts métrages) dans l'année au cinéma de Belleville. Le coût du transport est pris en charge par la communauté de communes.</p> <p><u>Intervention infirmière scolaire</u> : 17/05 matin cycle 2 : les écrans et le sommeil (fabrication d'une boîte à écrans) ; L'intervention prévue pour les CM1 et CM2 sur la puberté a été annulée par l'infirmière scolaire</p> <p><u>Construction d'un outil commun</u> : classeur culturel pour toutes les classes du RPI qui regroupe les rencontres : artistes, techniques, domaines, etc...</p>

Perspectives 2024/2025

- Les enseignantes souhaitent proposer un projet commun aux trois classes autour des contes.
- Projet CCSB : un projet autour des contes a été proposé aux écoles pour l'année scolaire 2024-2025.

Marion Bourcet du CCSB propose un travail avec la Compagnie Entre Chien et Loup qui propose notamment tout un projet autour du spectacle *Siméon et Siméone* (à partir du CE1/CE2) qui consiste en la réalisation d'une sorte de petit musée à partir des petits trésors (les petits objets du quotidien, sans grande valeur monétaire mais qui nous sont chers) de chaque participants et participantes. Chacun est invité à mettre son objet en valeur et à le raconter : raconter d'où il vient, ce qu'il représente, pourquoi il y est attaché.

Ce projet pourrait également être proposé aux élèves de 6^{ème} du collège de Monsols (pour le lien CM2/6^{ème}) et au centre social VHB pour créer un projet intergénérationnel.

Un questionnement est en cours en lien avec les mairies pour monter un projet pour les 3 classes.

- Le projet piscine sera reconduit dans les mêmes conditions.

c. Bilan des dispositifs d'aide (Rased, APC, suivi Aesh)

Des demandes d'aide au RASED (Réseau d'Aides Spécialisés aux élèves en difficulté) ont été faites et une aide a été apportée pour 4 élèves à St Igny et 1 élève à Aigueperse les jeudis après-midi. Toutes les demandes faites en début d'année n'ont pas obtenu de réponses favorables pour le cycle 3. Pour les cycles 2, des interventions ont été mises en œuvre pour aider au déploiement du protocole Phare. La psychologue scolaire a répondu à une demande de bilan pour une famille et le médecin scolaire a reçu en consultation deux familles sur demande de l'école.

A Aigueperse, 3 enfants ont un dossier MDPH. Un dossier est en cours avec une demande d'AESH. A St Igny, 4 enfants ont des dossiers MDPH et sont suivis par des AESH. Cette année scolaire, deux AESH intervenaient à Saint Igny et une sur Aigueperse.

Des PPRE (Projet personnalisé de réussite éducative) ont été rédigés pour 1 élève en cycle 2 et 3 élèves à Aigueperse.

L'APC a bénéficié à :

- 3 élèves de maternelle (compétences en phonologie)
- 6 élèves de cycle 2

5. Périscolaire

c. Utilisation des locaux scolaires en dehors des horaires scolaires

Les locaux scolaires sont laissés en libre accès pour l'organisation des garderies.

Directrice d'école
Mme BERNARD Marion



Directrice d'école
Mme PINTO Marjorie

